



Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Qui nous sommes



Un bureau indépendant qui aide les victimes d'un délinquant purgeant une peine fédérale (deux ans ou plus) et leur fournit des renseignements sur les programmes et les services fédéraux.

Ce que nous faisons

Nous aidons les victimes en...



répondant aux questions sur leurs droits prévus par les lois fédérales, y compris la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) et la *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV)



examinant les plaintes relatives aux ministères, organismes, lois, politiques, programmes et services du gouvernement fédéral



fournissant des renseignements sur les services et les programmes offerts aux victimes au Canada

Nous améliorons la sensibilisation en...



nous assurant que les décideurs sont conscients des droits, des besoins et des préoccupations des victimes



communiquant qui nous sommes et ce que nous faisons

Nous donnons des conseils en...



cernant les lois, les programmes, les politiques et les services fédéraux qui ont un effet négatif sur les victimes d'actes criminels



recommandant au gouvernement fédéral des façons d'adapter ses lois, ses politiques et ses programmes pour mieux répondre aux besoins des victimes d'actes criminels

Nos principes directeurs

Nous veillons à ce que les victimes d'actes criminels bénéficient d'un traitement équitable grâce à notre...



indépendance



respect de la confidentialité



impartialité



approche informelle